



ORGANISATION DES CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX PUYDOMOIS

ROUTE

CAHIER DES CHARGES – 2025

PREAMBULE

Le Bureau du Comité Départemental Cycliste du Puy-de-Dôme et les Présidents des Clubs Puydômois ont mis en place les modalités d'Organisation des Championnats Départementaux Route.

ARTICLE 1 – DATE

Les championnats du Puy-de-Dôme sur Route seront organisés de préférence le 8 mai, sur une organisation existante ou pas.

ARTICLE 2 – CATEGORIES

Les championnats s'adressent à tous les compétiteurs femmes ou hommes licenciés auprès de la Fédération Française de Cyclisme et dans un club puydômois, possédant une licence compétition à partir de la catégorie U17 jusqu'à ACCESS et OPEN.

Les épreuves sont réservées aux coureurs licenciés dans un club puydômois mais le club organisateur peut convier des coureurs extérieurs au département.

ARTICLE 3 – ATTRIBUTION DES TITRES

Les titres de Champion du Puy-de-Dôme (femmes / hommes) seront décernés dans les catégories suivantes :

OPEN / ACCESS / U 19 / U 17

ARTICLE 4 – DEROULEMENT DE LA JOURNEE

Les championnats se dérouleront sur la journée entière avec des horaires à définir avec le club organisateur et le Comité Départemental Cycliste du Puy-de-Dôme.

ARTICLE 5 – DISTANCE / PARCOURS / SECURITE / LOGISTIQUE

Les distances officielles maximales sont :

U17 femmes	60 kms	U17 garçons	80 kms
ACCESS	80 kms	OPEN	120 kms

Le parcours doit être validé par le Comité Départemental Cycliste du Puy-de-Dôme.

Le club doit prévoir tous moyens (barrières, déviations, bénévoles, etc...) pour la sécurité des coureurs et de l'organisation. Il faudrait, si possible, prévoir un podium protocolaire vers la ligne d'arrivée ou une salle pour les remises des récompenses.

ARTICLE 6 – CLASSEMENT + RECOMPENSES

La cérémonie protocolaire de remise des prix se fait après chacune des courses.

La présence des trois premiers et des trois premières de chaque catégories est obligatoire vêtus de la tenue de son club.

Le classement se fait par catégorie et par homme ou femme.

Il n'y a pas de grille de prix. Si le club support souhaite en mettre une en place, ce sera à sa charge.

Les récompenses (médailles) sont financées par le Comité Départemental Cycliste du Puy-de-Dôme.

ARTICLE 7 – RESULTATS

Tous les résultats devront parvenir au Comité Départemental Cycliste du Puy-de-Dôme sous 48 heures par mail.